



Une politique d'égalité :
on essaie d'y croire ?
(2012)

fps

Françoise Claude
Secrétariat Général des FPS
02/515.04.01
francoise.claude@mutsoc.be

Ce texte a été publié pour la première fois
dans le n° 37 du magazine
« Femmes Plurielles », mars 2012

On l'a attendu, on l'a espéré, on a manifesté en rue pour qu'il descende parmi nous : un accord gouvernemental nous a enfin été donné en ce beau mois de décembre 2011 !

Mais parfois Saint Nicolas est bien décevant, et à part le fait de s'être fait attendre très longtemps, cet accord laisse sur sa faim le/la Belge moyen-ne... Seize mois pour scinder BHV et transférer des compétences diverses, c'est bien long. Moins de deux pour construire un budget d'austérité et sabrer dans les droits sociaux, c'est bien court...

En bonnes féministes, nous ne pouvions bien sûr analyser cet accord qu'en chaussant nos lunettes de genre. Nous publions d'ailleurs sur notre site¹ une analyse assez détaillée des différentes mesures et de leur impact sur les femmes – parfois positif, parfois négatif, mais souvent absent : rien sur la parité, rien pour inciter les employeurs à moins recourir au temps partiel, (presque) rien sur l'individualisation des droits, rien pour inciter les hommes à prendre leur juste part des charges familiales...

Le mainstreaming de genre pour les nul-les

Mais par contre, écoutez ça mesdames ! Un engagement à mettre en œuvre la « loi Dupont », oui, j'ai bien dit la loi Dupont elle-même ! Un peu d'histoire : le 12 janvier 2007, le Parlement adoptait une loi destinée à intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques fédérales². Il s'agissait donc de mettre en œuvre dans tous les départements ministériels une stratégie de « Gender mainstreaming », c'est-à-dire une approche intégrée de l'égalité, une démarche grâce à laquelle toute mesure, envisagée ou déjà en vigueur, est analysée et évaluée dans toutes ses implications, séparément sur la situation des femmes et celle des hommes. Relèveraient de cette stratégie, par exemple, des simulations chiffrées sur l'évolution des revenus des femmes et des hommes suite à une réforme des pensions ou des congés parentaux. Qui y perd ? Qui y gagne ? Quel impact sur la vie quotidienne des femmes et des hommes, compte tenu des rôles sociaux qu'elles/ils assument ? Si on adopte réellement et sans concessions ce type de démarche, y compris dans l'établissement du budget³, et qu'on rejette par principe les politiques qui entraînent des discriminations, on ne peut que transformer en profondeur les rapports sociaux et avancer à grands pas vers l'égalité.

Très belle initiative donc que cette loi Dupont, la Belgique en avance sur ses voisins, un modèle pour eux et tout ça... Hélas, jusqu'à présent, pas le moindre début de réalisation, faute de volonté politique. Et pourtant, en prévision de sa mise en œuvre, l'Institut pour l'égalité des femmes et des

¹ *Quel genre d'accord ? Une analyse de la déclaration gouvernementale*, www.femmesprevoyantes.be, onglet « mémorandum ».

² Dite « loi Dupont », du nom du ministre de l'Égalité des Chances d'alors, Christian Dupont (PS).

³ « gender budgeting »

hommes (IEFH) n'avait pas attendu pour concocter un important travail de réflexion, de conseil et une offre de soutien en direction des administrations⁴.

Et voici, cinq ans plus tard et alors qu'on n'y croyait plus, que le nouvel accord de gouvernement promet enfin de « veiller à la mise en œuvre effective de la loi du 12 janvier 2007 ». Sage décision... mais pourquoi les négociateurs n'ont-ils pas montré l'exemple en s'appliquant à eux-mêmes cette obligation légale ? Mystère... Un bon nombre des mesures contenues dans l'accord auraient pourtant été bien différentes ! Par exemple, on n'aurait pas aggravé la situation des chômeuses cohabitantes⁵, qui vont perdre des droits plus rapidement que les autres chômeurs (stage d'attente plus limité, diminution du montant des allocations plus rapide). On n'aurait certainement pas limité l'assimilation des crédits-temps dans le calcul de la pension des travailleuses. On aurait réformé le système d'indemnisation des maladies professionnelles, aujourd'hui très discriminatoire envers les femmes. On aurait revu le système de déduction fiscale des pensions alimentaires, on aurait établi un phasage pour une sortie du quotient conjugal⁶, et avec cet argent on aurait pu (entre autres) refinancer et réformer le SECAL, ça ç'aurait été une bonne idée !

Tout le monde devrait s'y coller

Mais continuons de creuser les engagements du gouvernement : après l'accord général, chaque ministre ou secrétaire d'État présente à la Chambre la façon dont il/elle compte le mettre en œuvre dans son département. C'est ce qu'on appelle leur « note de politique générale ». Lecture d'autant plus indigeste qu'elle est, elle aussi, décevante en ce qui concerne l'égalité des sexes. Contrairement à ce qu'on espérait, nulle trace de mainstreaming de genre dans ces penseums.

Relevons deux exceptions : la ministre de l'Emploi, Monica De Coninck (sp.a), consacre quelques mots à la loi sur l'égalité salariale que l'accord de gouvernement s'engage à prendre et qu'elle devra mettre en œuvre. Quant à Paul Magnette (PS), dans sa compétence « Coopération au développement », il consacre une page entière à l'égalité entre homme et femme, ce qui mérite d'être souligné. Il ne s'agit cependant pas d'une démarche de mainstreaming, puisqu'il fait de cette question un chapitre à part, et non une préoccupation transversale de son programme. Quand il parle de l'Afrique des Grands Lacs, par exemple, pas une seule allusion aux violences extrêmes envers les femmes qui s'y déroulent ; même constat tout au long de la note : pas d'analyse de genre de la pauvreté, du développement économique, du soutien à la démocratie etc.

⁴ Voir par exemple sur son site : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/actesGENDER-F_tcm337-40556.pdf

⁵ Pour éviter des lourdeurs, quand un groupe est majoritairement féminin ou masculin, il sera désigné selon son « genre » principal.

⁶ Cadeau fiscal accordé aux hommes à condition que leur femme n'ait pas ou peu de revenus. En 2000, cela représentait une perte pour le budget de l'État de 1,8 milliards d'euros (Rapport « Famille et fiscalité », États généraux des familles, 2004).

Mettons à part la note de Joëlle Milquet (CDh) dans sa compétence « Égalité des chances », puisque pour respecter l'accord de gouvernement elle était tenue de développer la façon dont elle va inciter ses collègues ministres et secrétaires d'État à mettre en œuvre la loi Dupont. Voyons comment elle compte s'y prendre : en invitant ses collègues du gouvernement à « identifier au moins deux politiques qu'ils comptent mener durant la législature et dans le cadre desquelles ils s'engagent à intégrer la dimension de genre ». On commence donc en douceur. Deux mesures sur une législature, pas de quoi s'énerver... D'autant plus que leur contenu est laissé à l'appréciation de chaque ministre, avec seulement une demande d'accorder une priorité aux réformes socio-économiques.

Plus inquiétant encore, la ministre dit vouloir se baser dans son action sur les notes de politique générale de ses collègues. Mais lesquelles ? Quand cela va-t-il réellement entrer en vigueur ? Car, vérification faite, très rares sont les membres du gouvernement qui font allusion à leur future action en faveur de l'égalité des sexes. Rien dans la Lutte contre la pauvreté et les Affaires sociales, rien dans Asile et Migrations, rien dans les Pensions, la Justice, la Fonction publique, la Défense...

Même quand il s'agit de ses propres compétences, la ministre de l'Égalité des chances, qui est aussi ministre de l'Intérieur, semble l'oublier : rien sur l'égalité à propos de la police, ni à propos de la sécurité, et quand elle parle des pompiers, elle va jusqu'à parler des « hommes ». Vous avez dit schizophrénie ?

Et pour le reste ?

À part la mise en œuvre, très soft comme on l'a vu, de la Loi Dupont, Joëlle Milquet prend des engagements intéressants quoique assez vagues pour sa future politique d'égalité :

- « se mobiliser » pour lutter contre la discrimination dans l'emploi,
- « élaborer des synergies » pour éliminer l'écart salarial,
- « envisager » de demander aux entreprises d'introduire la dimension de genre dans leur bilan social,
- « encourager les partenaires sociaux » à rendre effectives les législations existantes sur la question de la classification des fonctions⁷,
- « entamer une réflexion » sur la lutte contre les inégalités dans l'attribution des avantages extra-légaux

Il est bien dommage que le chapitre « conciliation vie professionnelle – vie privée » soit situé parmi toutes ces mesures : dans une réelle démarche de mainstreaming, il aurait dû se trouver dans la note

⁷ Souvent, l'écart salarial entre hommes et femmes est en partie dû au fait que les barèmes d'une entreprise ou d'un secteur accordent plus de valeur aux fonctions généralement occupées par des hommes qu'à celles, de même niveau de diplôme et de responsabilités, exercées par des femmes. Ainsi par exemple, dans une même institution, les barèmes des informaticiens peuvent être sensiblement plus élevés que celui des infirmières

de Monica De Coninck (Emploi). Serait-ce qu'il ne concernerait pas tous les travailleurs, mais seulement les femmes?

Soyons cependant de bon compte sur quelques autres sujets qu'elle aborde : la ministre de l'Égalité des chances reconnaît que la prostitution est une « activité intrinsèquement violente ». Elle promet d'élaborer un projet de loi contre le sexisme. Mais surtout, elle consacre un très long chapitre à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir – même si, dans une vraie démarche de mainstreaming, ces mesures auraient dû se trouver dans les notes sur la Justice, sur la Police, et sur la Sécurité des biens et des personnes, plutôt que d'être confinées dans l'Égalité des chances.

Bref, décider de mettre en œuvre la loi Dupont, c'est un bon début. Juste encore un effort pour la comprendre, comprendre que justement cette loi exige que la question de l'égalité soit posée dans toutes les politiques et non pas dans un chapitre à part à la fin d'un accord, comme pour mémoire...